

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 MAI 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Création d'un budget  
annexe d'aménagement**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 31 mai 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 5 juin 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 5 juin 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE\*, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13 C 01 à 13 C 15)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

**Étaient absents :**

Monsieur BAZIN d'ORO  
Madame DE CASTRO COSTA

**Secrétaire de séance :**

Madame KARCHI-SAADI

**N° DE DOSSIER** : 13 C 20

**OBJET** : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a choisi de mener par ses propres moyens l'aménagement de la Lisière Pereire. Afin de garantir une gestion transparente, l'instruction budgétaire et comptable M14 impose que ces opérations dites « en régie » soient reprises dans un budget annexe.

Le principe d'un budget annexe est d'affecter des recettes aux dépenses liées à une opération isolée, de manière transitoire équivalente à la durée de l'opération pour laquelle il a été créé. Un budget annexe d'aménagement est assujéti à la T.V.A. pour laquelle une déclaration d'option doit être faite auprès des services fiscaux. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M14 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Pour l'aménagement de la Lisière Pereire, la Ville doit créer un budget annexe pour effectuer les opérations budgétaires relatives à l'acquisition et à la vente des terrains, à leur viabilisation, aux frais d'études, à la gestion de stocks des lots attribués aux différents opérateurs et pour les autres frais divers qui seront engagés. Les premières affectations en recettes et en dépenses seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.

A l'issue du projet, le Conseil Municipal tirera le bilan financier de l'opération avant de clôturer ce budget annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un budget annexe aménagement selon les modalités précédemment citées.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

CRÉE un budget annexe aménagement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre et à gestion de ce budget annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Création d'un budget annexe d'aménagement

---

Date de décision: 30/05/2013

Date de réception de l'accusé 03/07/2013

de réception :

---

Numéro de l'acte : D13C20

Identifiant unique de l'acte : 078-217805514-20130530-D13C20-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

---

Nom du fichier : D13-C-20 - Creation-budget-annexe-amenagement.docx ( 078-217805514-20130530-D13C20-DE-1-1\_1.pdf )